

L'essentiel

Séance Publique

18 décembre 2015

TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE - SÉCURITÉ

Avenant 2015 de la Contractualisation « 2012-2014 »

Le département de Vaucluse soutient les projets portés par les collectivités locales pour favoriser le développement des territoires.

Dans le cadre de ce dispositif, des dotations ont été affectées aux communes de :

- Uchaux: 64 500 euros,
- Saint Saturnin les Avignon: 73 500 euros,
- Roussillon: 68 900 euros,
- Castellet: 28 000 euros,
- Saignon: 65 700 euros,
- Jocas: 28 000 euros,
- Sérignan du Comtat: 72 000 euros,
- Sarrians: 95 300 euros,
- Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence: 40 000 euros.

RD 1 - aménagement de l'entrée d'agglomération - commune de Caumont-sur-Durance: 378 100 euros



C'est dans le cadre d'une convention que le Département, la Communauté d' Agglomération et la Commune vont réaliser ces travaux, d'un montant total de 855 200 euros, pour :

- La création d'un cheminement piéton le long de la RD 1 pour desservir l'urbanisation autour de cet axe,
- La réhabilitation de la chaussée et la création de dispositifs pour apaiser les circulations,
- L'adaptation du pluvial pour l'aménagement,
- Des réfections du réseau d'assainissement et la reprise de branchements,
- Le déplacement de mâts d'éclairage public.

Aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD 8 et la RD 994 - commune de Bollène: 458 760,13 euros

C'est dans le cadre d'une convention que le Département et la Commune de Bollène vont réaliser ces travaux, d'un montant de 700 000 euros, pour :

- La construction d'un mur de soutènement de 55 m de longueur,
- La création d'un giratoire de 15,50 m de rayon extérieur,
- La création de trottoirs en béton désactivé,
- La mise en place de bordures de type T2, I2, P2 et P3 en béton préfabriqué,
- La mise en place de fourreaux et câblote de terre pour l'éclairage public y compris fourniture et pose de massifs de candélabre,
- La modification du réseau pluvial pour l'assainissement du giratoire,
- La réalisation d'une piste cyclable,
- La réalisation d'un reprofilage et d'un renforcement en grave bitume,
- La réfection de la couche de roulement sur chaussées et sur la piste cyclable,
- La mise en place de la signalisation verticale et horizontale.

Suppression du passage à niveau n° 15 et mise en sécurité de la RD900 entre le carrefour des Glaces et le chemin du Grand Palais - bilan de la concertation publique

La suppression du PN15 est envisagée suivant les principes suivants :

- Déplacement du tracé de la RD900 vers le nord pour s'éloigner des habitations.
- Franchissement de la voie sous la forme d'un pont-route passant au-dessus de la voie ferrée sur un tracé neuf.
- La déviation proprement dite s'intègre dans un aménagement plus global s'étendant jusqu'au carrefour avec la RD938 dit « carrefour des Glaces ».

Compte tenu de l'ampleur du projet et conformément au code de l'urbanisme et au code de l'environnement, le Conseil départemental a souhaité mettre en œuvre une concertation publique en amont des enquêtes publiques réglementaires. Les modalités de cette concertation ont été approuvées par délibération n° 2015-265 du 13 mars 2015.

[Télécharger le Bilan de la Concertation](#) qui s'est déroulée du 9 juin 2015 au 25 juillet 2015

Convention entre le Département de Vaucluse et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) - Évaluation de l'impact paysager des réseaux aériens: 2 500 euros



Soucieux de mieux valoriser des sites remarquables et les zones d'appellation de notre territoire, le Département envisage, au-delà des opérations qui sont menées à la faveur des travaux de voirie qu'il réalise, de mettre en place un fonds destiné à procéder à l'enfouissement de lignes et ce dans un but esthétique.

Dans cette perspective, le Conseil Départemental entend associer l'ensemble des gestionnaires de réseaux susceptibles de contribuer à sa mise en œuvre. Ce dispositif doit faire préalablement l'objet d'une étude, réalisée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, dans le cadre d'une convention avec le Département de Vaucluse.

Elle a pour objet d'établir une méthodologie d'évaluation de l'impact des lignes à moyenne tension et des lignes téléphoniques sur le paysage vauclusien, afin de proposer des sites remarquables et des zones d'appellation à intégrer dans cette démarche.

L'enfouissement de ces réseaux participe à la valorisation du patrimoine touristique et économique départemental et à la sécurisation du réseau routier. Toutefois, les coûts d'enfouissement sont très élevés, de l'ordre de 50 000 euros à 100 000 euros du km.

ÉCONOMIE - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Aide au développement et à la modernisation des entreprises artisanales ou commerciales (AMI) - décision 2015-3: 35 272 euros

Par délibération en 2014, la Commission Permanente a approuvé la convention de partenariat économique Région/Département pour la période 2014-2015. Elle prévoit des « Aides à la Modernisation en investissement » en faveur de l'Artisanat (AMI) pour soutenir les entreprises artisanales.

Dans ce cadre, le Département soutient à 4 projets :

- **SAS SAPA** à Avignon, entreprise (ex Société LAZZARETTI) de fabrication de pâtes alimentaires.
- **JB BOULANGERIE** à Rustrel, boulangerie traditionnelle,
- **SARL DACRI** à Pertuis, atelier de mécanique automobile,
- **MT BRODERIE** à Cavaillon, entreprise spécialisée dans la sérigraphie et la broderie sur tous supports.

AGRICULTURE - EAU - ENVIRONNEMENT


Programme « petite hydraulique agricole » 2015 : 150 000 euros

Par délibérations en 1993, l'Assemblée départementale a adopté les modalités concernant le règlement départemental en matière d'aides aux aménagements hydrauliques des terres agricoles, des rivières et des bassins.

Pour cette année 2015, le Département soutient financièrement 4 opérations portées par des Associations syndicales autorisées ou forcées d'irrigation :

- **ASA OUEZE-VENTOUX**: 5 000 euros (20 % des travaux) pour son Schéma directeur d'hydraulique relatif à l'efficacité du canal de Fontareau et des réseaux d'irrigation,
- **ASA DU CANAL DE CARPENTRAS**: 76 000 euros (20 % des travaux) pour la 6e tranche de la sécurisation du canal Sainte-Marie et des ouvrages d'art,
- **ASCO DU CANAL DE L'ISLE**: 30 000 euros (20 % des travaux) pour la sécurisation et le busage du bief du secteur aval du Canal principal,
- **ASA DU CANAL SAINT JULIEN CAVAILLON**: 39 000 euros (13 % des travaux) en complément de financement de la tranche n° 10 du cuvelage du canal maître, secteur MJC.

Aménagement rivières non domaniales et lutte contre les inondations - 5e répartition 2015 : 112 928,40 euros

Le Département de Vaucluse met en œuvre la politique d'aménagement des rivières non-domaniales et de lutte contre les inondations, encadrée et actualisée par la délibération cadre n° 2011-228 du 11 mars 2011, regroupant tous les dispositifs « rivières ».

[Télécharger le tableau des opérations](#) qui ont bénéficié d'une aide du Département au titre de la 5e répartition 2015.

Commune de pertuis/communauté du pays d'Aix - projet de convention financière pour l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de la plaine agricole de pertuis: 33 920 euros

Des études préalables d'aménagement foncier ont été engagées depuis 2006 dans le cadre de conventions de partenariat entre le Département de Vaucluse, la Ville de Pertuis et la Communauté du Pays d'Aix afin d'évaluer les possibilités d'action foncière.

Au regard du résultat de ces études et des conclusions favorables de l'enquête publique du 23 juin au 24 juillet 2014, la Commission communale d'aménagement foncier (CCAF) de Pertuis a exprimé un avis favorable le 9 février 2015 pour un aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) sur un périmètre de 960 ha au sein de la Plaine de Durance et à l'étude d'un potentiel périmètre complémentaire aux franges de la zone d'aménagement différée.

Ainsi le Département, la Ville de Pertuis et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix ont défini les modalités de partenariat financier dans le cadre d'un projet de convention.

SOLIDARITÉ - HANDICAP

Renouvellement de la convention prévention spécialisée 2016 : 2 320 000 euros

Le Département de Vaucluse, en matière de Prévention Spécialisée :

- apporte son concours à la prévention et au traitement des phénomènes d'inadaptation sociale des jeunes de 16-25 ans, rencontrés dans l'espace public et dans leurs lieux de vie,
- engage une politique volontariste de développement de la prévention spécialisée sur une base territorialisée,
- contribue à maintenir et renforcer la cohésion sociale sur les territoires d'intervention,
- apporte un soutien éducatif individuel ou collectif,
- établit une relation de confiance entre le jeune, son environnement et une équipe d'adultes référents,

- partage avec eux des expériences collectives dans une perspective d'insertion socioprofessionnelle et d'autonomie personnelle.

Pour ce faire, le Département s'appuie sur le [Service de Prévention Spécialisée de l'Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte \(ADVSEA\)](#) qui s'est structuré autour de 4 zones d'interventions correspondant aux 4 zones des unités territoriales de l'action sociale départementale.



HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE

Dispositif « j'crée mon job » : 24 599 euros

Par délibération en 2007, le Département a mis en place un dispositif « J'Crée Mon Job » formalisée par un contrat d'engagement, il s'est donné pour objectif d'aider les jeunes dans leur projet de création d'activité professionnelle en participant au financement, soit de formations qualifiante ou diplômante, soit aux frais liés à du conseil et de l'aide à l'ingénierie.

7 créateurs et leur structure d'accompagnement sont soutenus par le Département de Vaucluse.

Avenant n° 2 au protocole spécifique pour l'affectation des « CEE collectivités » du programme « Habiter Mieux » 2014-2017

Depuis 2011, le Département de Vaucluse a adopté le Contrat Local d'Engagement (CLE) contre la précarité énergétique de Vaucluse dénommé programme « Habiter Mieux »

Dans le cadre de ce programme, les collectivités suivantes ont désigné le Département de Vaucluse

comme collectivité pilote pour le programme « Habiter Mieux » :

- La Ville d'Apt, par délibération du 26 juin 2012,
 - La Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin, par délibération du 2 octobre 2012,
 - La Communauté de Communes des Pays Rhône et Ouvèze, par délibération du 29 novembre 2012,
 - La Ville d'Avignon, par courrier du 2 janvier 2013,
- Ces collectivités cèdent au Département de Vaucluse la part de 25 % de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) générés, revenant à ces collectivités ou groupements de collectivités.

De plus, une convention nationale signée le 18 décembre 2014 entre l'État, l'ANAH et les fournisseurs d'énergie (EDF, GDF Suez et Total) définit les conditions de mobilisation du dispositif CEE ainsi que la participation financière des fournisseurs d'énergies appelés encore les « obligés » pour leur contribution au programme.

Elle définit notamment les modalités d'affectation des CEE des collectivités sur le périmètre du CLE et précise les actions que ce dispositif permet de mettre en œuvre.

Participation du département à l'opération de « Vente en État Futur d'Achèvement » de 47 logements locatifs sociaux par la société grand delta habitat sur la commune de Courthézon - résidence « La Barrade » : 45 000 euros

Le Département de Vaucluse, au travers de son dispositif départemental en faveur de l'habitat, soutient la production et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, à destination des bailleurs sociaux, des communes, des EPCI et du parc privé.

Dans ce cadre, la société Grand Delta Habitat a saisi le Département pour le financement d'un projet d'acquisition par Vente en État Futur d'Achèvement (VEFA) de 47 logements individuels groupés locatifs sociaux, auprès de la société AST Groupe, sur la commune de Courthézon, dénommé « La Barrade ».

Le Conseil Départemental de Vaucluse participe à hauteur de 3 000 euros par logement, pour la production de 15 logements en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), certifiés « Habitat en Environnement » par Cerqual.

**CULTURE - CULTURE PROVENÇALE -
PATRIMOINE**

Subventions aux projets culturels - programme ordinaire (7e tranche) - programme ordinaire culture provençale (4e tranche) - année 2015: 17 500 euros

Dans le cadre du [Schéma départemental de Développement culturel](#), Le Département de Vaucluse apporte son soutien à:

- L'association « Les Petites Bobines » de Vaison la Romaine, pour un Cycle d'expositions intitulé « Super-vues petite surface de l'Art contemporain » à l'Hôtel Burrhus,
- L'association « Pour la Protection de la Haute Ville » de Vaison la Romaine pour « Pascal Ambrogiani, un peintre en Provence » à la Ferme des Arts,

- L'association « Sentiers Métropolitains » de Marseille pour un projet en trois temps intitulé « Avignon du Comtat Sentier métropolitain n° 5 : mise en place d'un parcours artistique avec résidence d'artistes plasticiens et cycle de workshops,
- L'association « La Calandreta d'Aurenja » d'Orange pour ses activités de valorisation de la culture provençale.

Équipement culturel associatif et aménagement des lieux culturels - 2e tranche - année 2015: 94 700 euros

Dans le cadre du [Schéma départemental de Développement culturel](#), Le Département de Vaucluse apporte son soutien au titre de l'équipement culturel associatif et l'aménagement des lieux culturels.

[Télécharger la liste des associations](#) qui au titre de la 2e tranche – année 2015 ont bénéficié d'un soutien financier du Département de Vaucluse.